

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec  
Municipalité de Saint-André  
MRC de Kamouraska

**Le 18 mai 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 18 mai 2017, de 13h30 à 14h15 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Madame	Francine Côté, conseillère
Madame	Charlyne Cayer, conseillère
Monsieur	Frédéric Cyr, conseiller

Absent :	Monsieur	Dale Martin, conseiller
	Monsieur	Alain Parent, conseiller
	Monsieur	Gervais Darisse, maire

Le quorum est atteint.

Les membres du conseil forment le quorum et siègent sous la présidence du maire suppléant Mme Suzanne Bossé.

Mme Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

L'avis de convocation a été donné le 2 mai 2017, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal et est inscrit au procès-verbal de ladite réunion.

➤ **Demande au Fonds de développement des territoires pour l'achat de bornes anti-moustiques**

2017.05.00.110.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité de Saint-André appui le projet de contrôle des moustiques piqueurs durant la belle saison par l'achat de bornes anti-moustiques ;

ATTENDU que la mise en place d'un tel projet favorisera une meilleure qualité de vie pour les personnes qui se promèneront sur le sentier des aboiteaux, dans les parcs, etc ;

ATTENDU que l'implantation de ce projet se fait dans un esprit de solidarité, démocratie.

ATTENDU que les coûts du projet sont évalués à 50 056 \$ actuellement et représentent les coûts d'achat de bornes, les frais d'installation, de transports, les leures et de CO2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité

- dépose une demande d'aide financière maximale de 24 000 \$ au Fonds de développement des territoires pour couvrir une partie des coûts de ce projet;
- Autorise la directrice générale à signer tout document relatif à la présente demande et de la confirmation de la contribution financière de l'organisme.
- Que la municipalité de Saint-André s'engage à entretenir ces nouveaux

équipements

➤ **Embauche de deux personnes pour faire l'inventaire des nids de ponte des moustiques**

2017.05.00.111.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité, dans la résolution 2017.04.18.83., offre deux emplois pour faire l'inventaire des nids de ponte des moustiques ;

ATTENDU que le 10 mai 2017, la municipalité a passé en entrevue 2 candidats pour ces postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Audrey Mainguy et M. Laogon Mohamed Ky, pour 8 semaines pour Mme Mainguy et 7 semaines pour M. Ky, à raison de 40 heures par semaine et au taux horaire de 15 \$ de l'heure.

Ces personnes débiteront le 23 mai 2017 par une formation donnée par OBAKIR.

➤ **Soumission pour l'achat de bornes anti-moustiques**

2017.05.00.112.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions, sur invitation, à 2 entreprises pour l'achat de bornes anti-moustiques et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mai 2017 à 13h30;

ATTENDU que la municipalité a reçu qu'une seule soumission, celle de l'entreprise TECHNO BAM ;

ATTENDU que la soumission de cet entreprise est conforme au devis soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat de bornes anti-moustiques de l'entreprise TECHNO-BAM pour un montant 48 510 \$, sans taxes.

Le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer tous documents relatifs à cette demande.

➤ **Projet de mise aux normes d'incendie du réseau d'aqueduc**

2017.05.00.113.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a comme projet d'installer un 2<sup>e</sup> réservoir d'eau pour la protection incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte l'offre de services en ingénierie d'Actuel Conseil pour un montant de 21 500 \$ plus taxes et toutes dépenses incluses.

Que le conseil municipal n'acceptera aucun dépassement de coût.

Le conseil municipal autorise la directrice générale à signer tout document relatif à cet entente.

**- Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**- Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Frédéric Cyr que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
secrétaire

**Note :**

« Je, Suzanne Bossé, maire suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire suppléante